

MAIRIE DE VILLAR D'ARÈNE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Villar d'Arène. Elle est disponible sur le site internet <https://villardarene.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été voté le 2 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Deux budgets annexes sont affectés au budget de la commune :

- Budget du camping : mis en délégation de service public il ne nécessite donc plus d'avoir un budget annexe.
- Budget de l'eau : D'après les règles spécifiques pour les communes de moins de 500 habitants, l'établissement d'un budget annexe, pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement gérés sous la forme d'une régie simple ou directe, est facultatif dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants de dépenses et de recettes affectées à ces services (article L. 2221-11 du CGCT).

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 30% des dépenses de fonctionnement.

Pour l'eau, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services (analyses d'eau), l'entretien des réservoirs et des vannes, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 étaient de 634 821,22 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont estimées à 716 212,78€

CHAPITRE	BP 2023	BP réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	168 560 €	123 054,80 €	185 025 €
012 - Charges de personnel	206 500 €	191 401,85 €	227 400 €
014 – Atténuation de produits	55 000 €	43 448,95 €	47 500 €
65 – Autres charges de gestion courante	262 968,31 €	257 075,59 €	240 287,78€
66 – Charges financières	22 146 €	19 780,03 €	15 500€
67 – Charges spécifiques	500 €	60 €	500 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	715 674,31€	634 821,22€	716 212,78€
68 – Dotations aux provisions	5 040 €	5 040 €	1 000€
042 – Opérations d’ordre entre sections	84 852,91 €	83 488,13€	42 187 €
023 – Virement à la section d’investissement	145 333,56 €		223 064,61€
TOTAL DES DEPENSES D’ORDRE	235 226,47€	88 528,13€	266 251,61€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	950 900,78€	723 349,35€	982 464,39€

Dans les « autres charges de gestion courante », 190 667,54€ représentent la participation de la Commune au SIVOM de La Grave-Villar d'Arène.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, loyers de la micro centrale) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, encaissements des factures d'eau fournies à la population

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : montant 200 127,00€
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement 2024 pour les factures d'eau sont estimées à 55 000 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 étaient de 727 327,34 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 sont estimées à 722 427,05 €

CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
70 – Produits des services	88 873,00€	93 676,19€	82 402,05€
73 – Impôts et taxes	192 992,00€	201 578,26€	205 327,00€
74 – Dotations et participations	206 338,00€	217 060,43€	208 353,00€
75 – Autres produits gestion courante	227 791,24€	209 124,19€	225 340,00€
76 – Produits financiers	5,00€	5,88€	5,00€
77 – Produits spécifiques	5 200€	5 882,52€	1000,00€
TOTAL DES RECETTES REELLES	721 199,24 €	727 327,47€	722 427,05€
042 – Opérations d'ordre entre sections	7 635,00€	37 101,13€	0€
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	7 635,00€	37 101,13€	0€
002 – Excédent reporté de fonctionnement	191 236,41€		260 037,34€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	920 070,65€	764 428,60€	982 464,39€

Dans les « autres recettes de gestion courantes » 92 840,00 € concernent la redevance de la micro centrale privée du Plan de l'Alpe.

Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à 208 353 €.

La fiscalité

Le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune, monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et de les laisser à :

Taux de fiscalité	2023	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	17.48%	17.48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	100%	100%
Taxe habitation		9,02%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		60%

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Nos investissements 2024 seront axés sur les projets suivants :

- La rénovation de l'ancienne école en salle de réunion, mariage, élections... ;
- Un ponton handi-pêche sur le plan d'eau d'Arsine ;
- Un nouveau columbarium ;
- La réfection des vitraux du chœur de l'église ;
- La réfection de la fontaine Saint Martin ;
- Le remplacement de certains lampadaires en led ;
- La réalisation de deux abris bus ;
- Le remplacement des chauffés eau du camping ;
- La réparation et le remplacement de jeux sur la place ;
- L'aménagement de barrières et signalétiques au Pontet ainsi qu'au Pont des Brebis ;
- Des frais d'études pour la voirie des Cours et l'Eglise ;
- Divers petits travaux

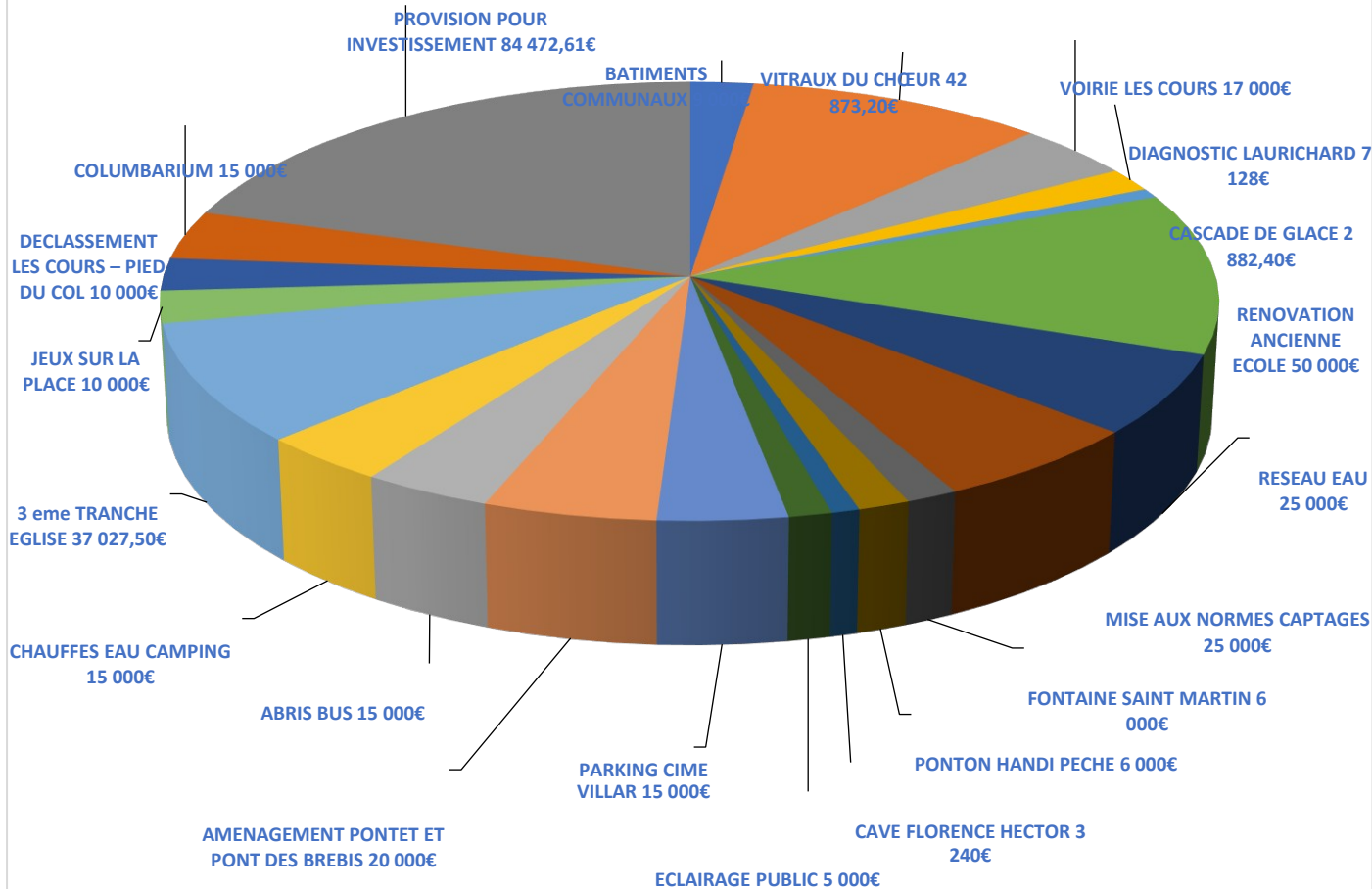
Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;
- Pour l'eau, les dépenses qui consistent à la réparation, l'entretien, la réfection des réseaux d'eau et des captages de la collectivité aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2024



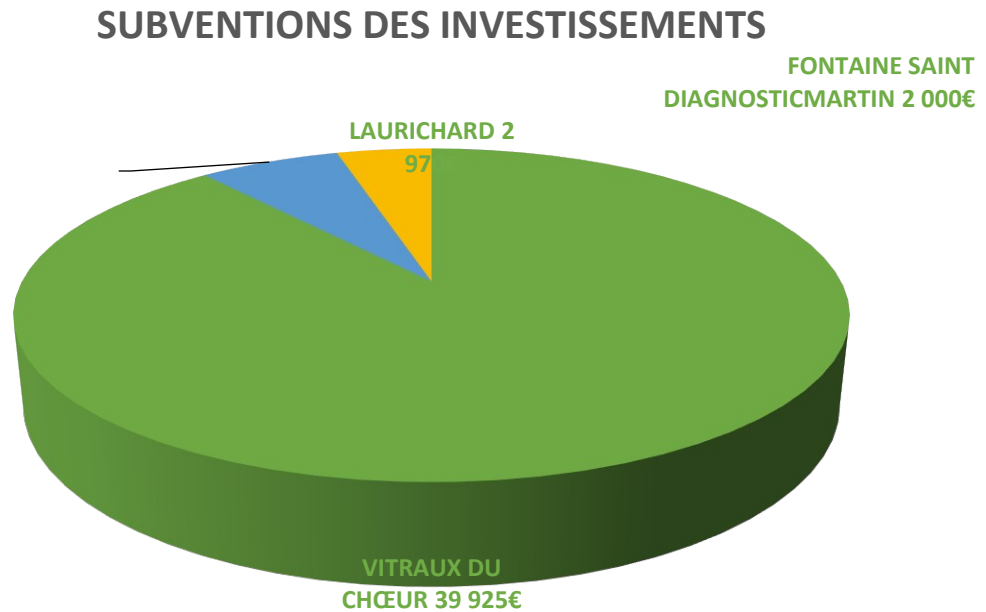
DEPENSES - INVESTISSEMENT			
Libellé Chapitre	Budget primitif 2023	Réalisations 2023	Proposition 2024
BATIMENTS COMMUNAUX			
TOTAL			9 000 €
VITRAUX DU CHŒUR			
TOTAL	83 000 €	40 126,80 €	42 873,20 €
VOIRIE LES COURS			
TOTAL			17 000 €
DIAGNOSTIC LAURICHARD			
TOTAL	7 128 €	0 €	7 128 €
CASCADE DE GLACE			
TOTAL	5 400 €	2 517,60 €	2 882,40 €
RENOVATION ANCIENNE ECOLE			
TOTAL			50 000 €
RESEAU EAU			
TOTAL	60 000 €	3 826,13€	25 000 €
MISE AUX NORMES CAPTAGES			
TOTAL	50 000 €	0 €	25 000 €
FONTAINE SAINT MARTIN			
TOTAL	6 000 €	0 €	6 000,00 €
PONTON HANDI PECHE			
TOTAL			7 000,00 €
CAVE FLORENCE HECTOR			
TOTAL			3 240 €
ECLAIRAGE PUBLIC			
TOTAL			5 000 €
PARKING CIME VILLAR			
TOTAL			15 000 €
AMENAGEMENT PONTET ET PONT DES BREBIS			
TOTAL			20 000 €
ABRIS BUS			
TOTAL			15 000 €
CHAUFFES EAU CAMPING			
TOTAL			15 000 €
3 ème TRANCHE EGLISE			
TOTAL			37 027,50 €
JEUX SUR LA PLACE			
TOTAL			10 000 €
COLUMBARIUM			
TOTAL			15 000 €
PROVISION POUR INVESTISSEMENT			
TOTAL			100 566,87 €
OPERATIONS FINANCIERES			
Terrains nus			299 €
Emprunts en euros	74 700,00 €	67 721,93	91 000 €
Dépôts et cautionnements reçus		551,97	500 €
Bâtiments et installations			14 263,69 €
TOTAL	74 700,00	68 273,90	106 062,69 €
TOTAL INVESTISSEMENT			533 780,66€

- **En recettes :** deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement

retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection des vitraux du chœur, fontaine St Martin...)

- Pour l'eau : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la mise aux normes des captages,

Les subventions d'investissements prévues et à recevoir des projets déjà réalisés :



- REGION :	24 895,00 €
- DEPARTEMENT :	18 000,00 €
- AUTRES :	2 000,00 €

RECETTES - INVESTISSEMENT				
Code Article	Libellé Chapitre	Budget Primitif 2023	Réalisation 2023	Proposition 2024
126	VITRAUX DU CHŒUR			
	TOTAL	39 925 €	0 €	39 925 €
130	DIAGNOSTIC LAURICHARD			
	TOTAL	2 970 €	0 €	2 970 €
131	FONTAINE SAINT MARTIN			
	TOTAL			2 000 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES			
021	Virement de la section d'exploitation	224 136,16 €		223 064,61 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	21 204,59 €		197 358,48 €
281531	Installations à caractères spécifique	21 022,05€	10 342€	10 342 €
281532	Réseaux d'assainissement		10 680€	10 680 €
28181	Installations générales agencements divers	20 513,73€	20 513€	20 513 €
28188	Autres	652 €	652 €	652 €
1328	Autres			299 €
10222	FCTVA	110 800 €	115 005,17 €	23 676,57 €
10226	Taxe d'aménagement	2 000 €	6 071,23 €	2 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		300 €	300 €
	TOTAL	310 330,75 €	119 239,27 €	488 885,66€
TOTAL INVESTISSEMENT				533 780,87€

IV . Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 982 464,39€
- Recettes et dépenses d'investissement : 533 780,66€




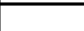

- Les ratios :

RATIOS			
	BP 2023	CFU 2023	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2476,05	2132,87	1371,99
Recettes réelles de fonctionnement / population	2406,66	2424,42	2418,28
Dépenses d'équipement brut / population	1772,47	787,95	1290,1
Encours de dette / population	1670,72	1436,75	1436,75
DGF / population	550,12	550,12	546,67
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27,80%	29,91%	31,96%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes de fonctionnement	116,10%	101,06%	110,66%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	73,65%		53,35%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	69,42%	59,26%	59,41%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	9,51%	12,03%	25,41%

- État de la dette

Remboursement d'emprunts


Commune

	Date de souscription	Date de fin	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts 2024	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital remboursé sur la période 2023	Capital à rembourser sur la période 2024	Organisme
ACHAT DE TERRAINS (300 000€) RENOVATION DE LA PLACE (150 000€)	21/06/2007	21/06/2027	450 000,00 €	20 ans	4,69	4 716,18 €	140 444,57 €	111 730,35 €	81 645,57 €	28 714,22 €	30 084,78 €	
ACHAT AIR France	13/01/2014	25/01/2029	150 000,00 €	15 ans	3,88	2 270,75 €	73 155,48 €	62 603,87 €	51 636,86 €	10 551,61 €	10 967,01 €	
2ème TRANCHE DE RENOVATION DES RUES DU CENTRE	01/05/2016	15/04/2026	100 000,00 €	10 ans	1,30	407,78 €	41 556,09 €	31 367,47 €	21 046,40 €	10 188,62 €	10 321,07 €	
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2017 emprunt partagé budget commune 140 000€ budget camping 60 000€	11/05/2017	15/05/2029	140 000,00 €	12 ans	1,46	916,75 €	78 863,22 €	67 211,30 €	55 388,33 €	11 651,92 €	11 822,97 €	
CONSTRUCTION MAISON DE SANTE	21/01/2019	22/01/2039	200 000,00 €	20 ans	1,60	6 053,78 €	167 197,57 €	158 113,41 €	148 883,03 €	9 084,16 €	9 230,38 €	
TOTAL			1 040 000,00 €			14 365,24 €	501 216,93 €	431 026,40 €	358 600,19 €	70 190,53 €	72 426,21 €	

Camping

	Date de souscription	Date de fin	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts 2024	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital remboursé sur la période 2023	Capital à rembourser sur la période 2024	Organisme
AMENAGEMENT DU CAMPING (emprunt commun avec le budget de la commune)	15/05/2017	15/05/2029	60 000,00 €	12 ans	1,46	392,09 €	34 981,83 €	30 005,53 €	24 956,17 €	4 922,22 €	5 067,79 €	
TOTAL			60 000,00 €			392,09 €	34 981,83 €	30 005,53 €	24 956,17 €	4 922,22 €	5 067,79 €	

Eau

	Date de souscription	Date de fin	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts 2024	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital remboursé sur la période 2023	Capital à rembourser sur la période 2024	Organisme
RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE	09/09/2009	25/05/2024	150 000,00 €	15 ans	4,35	576,26 €	25 942,19 €	13 247,27 €	0,00 €	12 694,92 €	13 247,27 €	
TOTAL			150 000,00 €			576,26 €	25 942,19 €	13 247,27 €	0,00 €	12 694,92 €	13 247,27 €	

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code

général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Villar d'Arène le 29 mars

2024 Le Maire,

Olivier FONS

BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du reversement d'électricité d'EDF.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services, l'entretien du réseau, la maintenance, les achats de matières premières et de fournitures, les frais de télécommunication et les intérêts des emprunts.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES - FONCTIONNEMENT			
Code Art	Budget primitif 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	26 850,00 €	12 937,14 €	21 850,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS		
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	DEPENSES IMPREVUES		
	3 041,42 €	0,00 €	2 284,76 €
23	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		
	20 000,00 €	23 285,00 €	21 117,45 €
42	OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	16 975,55 €	16 975,05 €	16 360,55 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	1 000,00 €	0 €	1000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES		
	5 500,00 €	5 481,51 €	4000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	36 900,00 €	36 900,00 €	25 000,00 €
TOTAL	137 468,27 €	95 578,70 €	91 612,76 €

RECETTES - FONCTIONNEMENT			
Code Art	Budget primitif 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
	59 894,97 €	0,00 €	42 334,76 €
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	9 357,00 €	9 278,00 €	9 278,00 €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE		
	40 000,00 €	68 033,24 €	40 000,00 €
TOTAL	137 468,27 €	77 311,24 €	91 612,76 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses, toutes les dépenses qui consistent :

- À la réparation, l'entretien, la réfection de la micro centrale de la collectivité,
- Aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement



DEPENSES - INVESTISSEMENT			
Code Art	Budget primitif 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
001	SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	17 774.59 €	0,00 €	22 577,75 €
020	DEPENSES IMPREVUES		
	603.55 €	0,00 €	
040	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	9 357,00 €	9 278,00 €	9 278,00€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
	30 300 €	26 671,81 €	28 200,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	58 035,14 €	35 949,81€	60 055,75 €

RECETTES - INVESTISSEMENT			
Code Art	Budget primitif 2023	Réalisations 2023	Propositions 2024
021	VIREMENT SECTION EXPLOITATION		
	23 285,00 €	0,00 €	21 117,45 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
	16 975,55 €	0.00 €	16 360,55 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		
	17 774,59 €	17 774,59 €	22 577,75 €
TOTAL	58 035,14 €	17 774.59 €	60 055,75 €

Emprunts

EMPRUNTS

Micro-centrale

	Date de souscription	Date de fin	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts 2024	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital remboursé sur la période 2023	Capital à rembourser sur la période 2024	Organisme
CREATION MICRO CENTRALE ET RENFORCEMENT RESEAU D'EAU	09/09/2009	25/05/2024	150 000,00 €	15 ans	4,35	576,26 €	38 107,91 €	25 942,19 €	13 247,27 €	12 694,92 €	13 247,27 €	 CAISSE D'ÉPARGNE
FINANCEMENT DE LA MICRO CENTRALE	03/07/2012	25/07/2027	185 000,00 €	15 ans	4,95	2 682,93 €	73 867,32 €	59 717,47 €	44 854,08 €	14 149,85 €	14 863,39 €	 CAISSE D'ÉPARGNE
TOTAL			335 000,00 €			3 259,19 €	111 975,23 €	85 659,66 €	58 101,35 €	26 844,77 €	28 110,66 €	

A inscrire au budget 2024 au 66111	3 259,19 €
A inscrire au budget 2024 au 1641	28 110,66 €

Fait à Villar d'Arène le 29/03/2024

Le Maire,

Olivier FONS